

De même les examens à la pratique de la médecine devraient être confiés à un comité de médecins nommés par les Gouverneurs, qui régleraient d'avance une fois pour toutes, sur quoi se feraient les examens, nommeraient des médecins pour préparer les questions sur chaque matière et les envoyer à un comité chargé de surveiller ces examens. Ces nominations se feraient au scrutin et ne seraient pas publiées même aux Gouverneurs qui ne connaîtraient le résultat du scrutin que lors de la plus prochaine assemblée, pour l'examen des réponses de chaque candidat. C'est, je crois, le moyen le plus certain de sauvegarder les intérêts de la profession.

Qu'une institution confère ses degrés comme il lui plaira, cela la regarde spécialement, mais tant qu'au droit de pratiquer, cela ne doit intéresser que le Bureau qui doit s'assurer par lui-même, si ceux à qui il confère ce droit en sont dignes. Par ce moyen nous rendrons justice à tout le monde, et les candidats de cette province seront traités avec autant d'égards, (et je crois qu'ils en méritent autant) que ceux qui nous arrivent avec des diplômes des Universités étrangères, et, qui n'ont pu obtenir devant leur Bureau le nombre de points requis pour avoir leur licence.

C'est ainsi que se font les examens dans Ontario, et si vous voulez vous en convaincre, Messieurs les Gouverneurs, qui êtes licenciés depuis plusieurs années et même porteurs de degrés, allez demander une licence au Bureau du Collège des Médecins et Chirurgiens d'Ontario. Voici comment vous serez traités.

Avant même de vous admettre à l'honneur de l'examen, on exigera tout d'abord un assez fort montant d'argent qui ne vous sera pas remis, dans le cas où vous seriez malheureux. Après cela vous aurez le droit de répondre aux questions sur toutes les matières qui peuvent être enseignées dans les meilleures Universités.

Vous subirez ainsi une épreuve de sept jours depuis 9 heures A. M. jusqu'à 5 heures P. M. Telle est la conduite tenue encore cette année, à l'égard de quelques membres du Collège des Médecins et Chirurgiens de la Province de Québec, qui désiraient obtenir une licence du Bureau de la Province d'Ontario.

Vos réponses sont ensuite envoyées pour être examinées par le Bureau ou un comité spécial qui, le plus souvent après quelques mois d'attente, vous fait connaître que la licence vous est refusée. C'est ce qui explique que plusieurs candidats malheureux, quoique porteurs de degrés universitaires, vont de suite se présenter devant le Bureau de Québec où ils sont certains du succès, car il est très indulgent et de bon cœur, ce cher Bureau de Québec.